



S^t Martin le Gréard

BULLETIN MUNICIPAL



*Le conseil municipal vous présente
ses meilleurs vœux pour l'année 2024!*

JANVIER 2024
N°20



LE MOT DU MAIRE



Chères Saint Martinaises, chers Saint Martinais,

En ce début d'année 2024, je tiens tout d'abord à vous adresser mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité. Que cette nouvelle année soit synonyme d'épanouissement pour chacun d'entre vous.

Une année vient de s'écouler durant laquelle nous avons entrepris les travaux de mise aux normes (ERP) du cimetière et de l'église. Ces aménagements visent à assurer la sécurité de tous nos concitoyens lors de leurs visites et rassemblements, mais également d'en faciliter l'entretien.

Par ailleurs, la sécurité routière demeure une préoccupation constante. Nous avons ainsi installé des radars pédagogiques dans le bourg, une initiative visant à sensibiliser chacun à la nécessité de respecter les limitations de vitesse. Les résultats obtenus sont encourageants, avec une diminution significative de la vitesse moyenne, même si certains inconscients font toujours preuve d'incivilités. En novembre la tempête « Ciaran » a mis à l'épreuve notre résilience collective. Bien que les dégâts aient été limités, nous avons été privés d'électricité pendant deux longues journées. Je tiens à exprimer ma gratitude envers chacun d'entre vous pour votre patience et votre solidarité lors de cet événement.

Je souhaite rappeler aux personnes vulnérables ou isolées, l'importance de se signaler en mairie pour être référencé dans le Plan Communal de Sauvegarde. Votre implication contribuera grandement à notre préparation en cas de situations d'urgence.

Pour cette nouvelle année, la municipalité a décidé de concentrer ses efforts sur la rénovation énergétique de nos bâtiments communaux. Ce projet, essentiel pour l'avenir, contribuera à réduire notre empreinte carbone tout en garantissant des infrastructures durables et modernes. Nous travaillerons également sur l'amélioration de la défense incendie, un enjeu crucial pour la sécurité de notre commune.

Parallèlement, nous œuvrons activement sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Cependant, nous faisons face à des défis imposés par la loi Zéro Artificialisation Net (ZAN) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui restreignent les possibilités de développement de notre commune.

Je vous renouvelle tous mes vœux chaleureux pour cette année 2024. Ensemble, faisons de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

Le Maire,
Nicolas DUBOST



LE CONSEIL MUNICIPAL



- **Le maire :** Nicolas DUBOST
1er adjoint : Philippe LAMORT
2ème adjoint : Nicolas HAMEL
3ème adjoint : Maryline PALMER
et les conseillers municipaux :



Debout (de gauche à droite) : Philippe LAMORT, Véronique AGNES, Stéphane Mény, Benjamin CHAPELLE, Frédérique SALMON, Nicolas HAMEL, Fabrice GOUBARD, Philippe GERMAIN
Assis (de gauche à droite) : Elvire MORAND, David HOUIVET, Maryline PALMER, Nicolas DUBOST, Amélie VALOGNES, Bruno LEGRAND, Sabrina HAMELIN



LE PERSONNEL COMMUNAL



- **SECRETAIRE DE MAIRIE :** Annette DUMONT

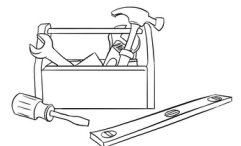


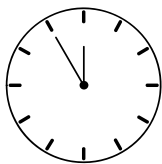
- **AGENTS TECHNIQUES :** (de gauche à droite) René MOUCHEL et Guy MARGOT



*René ne viendra très bientôt plus sillonner notre commune car son départ à la retraite est imminent.
 Nous lui souhaitons très bonne continuation.*

Nous sommes bien évidemment à la recherche d'un successeur pour assurer les missions d'agent technique.

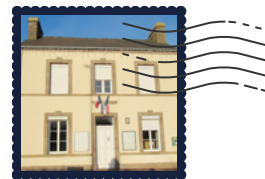




➤ MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-GRÉARD :

Le secrétariat est ouvert :

- le lundi : 14h -17h
- les mardi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h - 17h00



Permanences du maire et ses adjoints : mercredi et vendredi 18h00 - 19h00



41 LE BOURG 50690 SAINT MARTIN LE GREARD



02.33.52.00.57



contact@saintmartinlegreard.fr



<https://www.saintmartinlegreard.fr>



Facebook : @StMartinLeGreard

NUMEROS UTILES

N° de secours :

15 SAMU - 17 Police - 18 Pompiers
112 Appel d'urgence européen
114 services d'urgence pour sourds et malentendants

Gendarmerie de Beaumont Hague : 02 33 01 89 30

Enfance en danger : 119

Enfants disparus 116 000

Ecoute violence pour les élèves : 30 20

Fil Santé Jeunes : 0800 235 236

Drogues Info Service : 0800 231 313

Alcool Info Service : 0 980 980 930

Samu social : 115

SIDA Info Service : 0800 840 800

Hépatites Info Service : 0800 845 800

Cancer info Service : 0800 940 939

Maltraitance des p. âgées et des p. handicapées : 3977

Centre Hospitalier Louis Pasteur : 02 33 20 70 00

Polyclinique du Cotentin : 02 33 78 50 50

SOS médecins : 02 33 01 58 58

Pharmacie de garde : 32 37 (ou 3237.fr)

Centre Antipoison et toxicovigilance (Rennes) : 02 99 59 22 22

Centre Antipoison et toxicovigilance (Rouen) : 02 35 88 44 00

ALLO Service Public : 59 59

Pôle de proximité Douve Divette : 02 33 52 33 08

GRDF Urgence Sécurité Gaz : 0800 47 33 33

Enedis Sécurité Dépannage d'urgence : 09 726 750 50



Cette application, offerte par la Mairie, vous permet, en tant qu'habitant de Saint Martin le Gréard, de recevoir les informations utiles de votre commune :

- coupures d'eau, d'électricité
- travaux
- animaux perdus
- et bien d'autres...

Téléchargez la directement depuis votre App store.



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

**SOYEZ
ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ**

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

- Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**



- Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !



© PanneauPocket



Les déchets compostables

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets (déchets compostables) sera généralisé et concernera les professionnels et les particuliers.

Le Cotentin ne propose pas de collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire des biodéchets.

Cependant, si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'un composteur individuel gratuit, pour disposer du vôtre, il suffit d'en faire la demande auprès de la communauté d'agglomération depuis leur site ou l'application "Mes déchets Cotentin".



N'oubliez pas :

Je n'embellis pas la rue et je gêne le passage



Ne me laissez pas trop longtemps sur le trottoir !

Pour vous aider :

La communauté d'agglomération Le Cotentin a mis en place une application "Mes déchets Cotentin" qui va vous faciliter la vie au quotidien dans la gestion de vos déchets !

DÈS JANVIER 2024

Mes déchets Cotentin Des infos personnalisées en temps réel

Mes déchets Cotentin, le nouvel outil numérique d'information qui vous aide à réduire et mieux gérer vos déchets au quotidien.

Les fonctionnalités à découvrir :

- > **Les jours de collecte** : un doute sur le prochain jour de passage du camion de collecte devant chez vous ? Optez pour les notifications de rappel et/ou le calendrier personnalisé à imprimer.
- > **Les consignes de tri** : vérifiez quels déchets sont acceptés dans chacun des bacs ou aux points de collecte de proximité. Informez-vous sur les solutions de recyclage et les déchets à apporter en déchèterie.
- > **Les déchèteries** : obtenez les modalités d'accès et d'utilisation de la déchèterie la plus proche de vous.
- > **Les points de collecte de proximité** : identifiez facilement les points de collecte autour de chez vous grâce à la carte.

"Mes déchets Cotentin",
votre nouvel outil d'information
qui vous aide à réduire et mieux
gérer vos déchets au quotidien



Mes Déchets

Téléchargez l'application mobile !



Disponible sur
App Store



Disponible sur
Google Play



Les PLUi du Cotentin

Des règles de construction équitables et adaptées au territoire : l'enjeu des nouveaux plans locaux d'urbanismes

C'est quoi un Plan local d'Urbanisme ?

Chaque aménagement de terrain, peu importe son ampleur, qu'il soit professionnel ou personnel, doit être autorisé par la loi avant sa mise en œuvre.

En France, chaque habitant peut consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) propre à sa commune sur géoportail, pour vérifier si son projet est compatible avec les indications d'aménagement, autrement dit, savoir ce qu'il a le droit de construire ou non sur sa propriété. En l'absence de PLU ou de carte communale, il se réfère au règlement national d'urbanisme, qui présente des règles identiques pour tout le territoire français, peu importe la zone.

Des plans locaux d'urbanisme adaptés

Avec une volonté d'équité et d'harmonisation, l'Agglomération du Cotentin a souhaité, lors de sa création en 2017, élaborer des plans locaux d'urbanisme sur l'ensemble du territoire pour que chaque habitant puisse suivre des règles d'aménagement justes et adaptées aux spécificités de la zone dans laquelle il se trouve (voir carte ci-dessus) : les PLU infracommunautaires (PLUi).

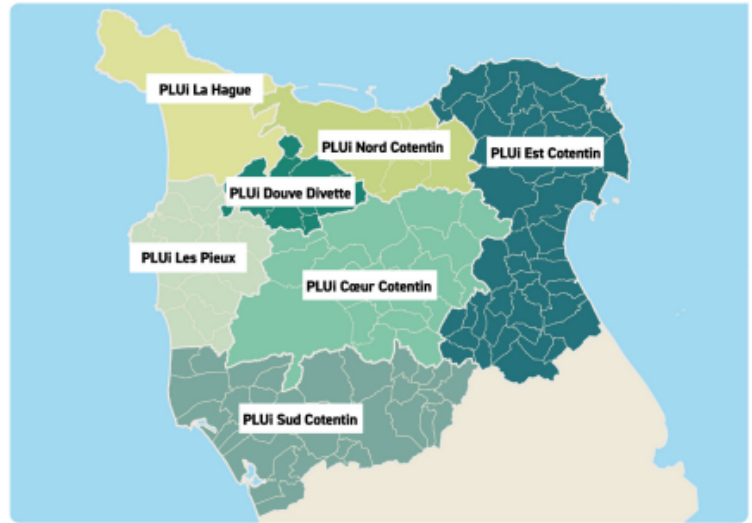
Pour réaliser ces documents, l'Agglomération a rédigé, dans un premier temps, des projets de territoire (appelés aussi Projets d'Aménagement et de Développement Durable). Il s'agit de recenser, pour chaque zone, ses atouts et axes d'amélioration spécifiques, sur les plans économiques et écologiques.

Sont ainsi pris en compte : les besoins d'hébergement, de travail, de déplacement et de services des habitants ainsi que la préservation de la biodiversité.

Un travail collaboratif

Actuellement, les sept PLUi sont en cours de rédaction à partir de ces projets de territoire et des règles en vigueur.

L'Agglomération reste à votre écoute pour prendre en compte vos observations dans l'élaboration de ces documents, qui, une fois rédigés, devront être approuvés par le conseil communautaire.



Votre avis nous intéresse !

Vous souhaitez nous faire part de vos observations ou de vos demandes, notamment concernant votre vision sur l'évolution de votre bourg, la préservation de l'environnement, les projets de création, d'extension ou de restructuration spatiale d'activités, etc.

Il vous est possible de nous contacter durant toute la phase d'élaboration du PLUi, via différents moyens de participation

> **Ecrire dans le registre de concertation** dans les pôles de proximités et les mairies.

> **Participer aux réunions publiques** : les informations sur les lieux de RDV sont diffusées dans la presse ou sur le site lecotentin.fr

> **Adresser un courrier à l'attention de Monsieur David MARGUERITTE**, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nous étudierons vos observations au fur et à mesure, et y répondrons dans un bilan de concertation collectif.

→ Retrouvez toutes les informations liées à ce projet sur lecotentin.fr, rubrique Grands projets



BANQUE ALIMENTAIRE



La banque alimentaire a pour mission d'aider les personnes en situation difficile et précaire à trouver ou retrouver des conditions d'existence respectueuses de leur dignité et de leur autonomie.

Le conseil municipal a voté l'adhésion de notre commune à cette structure. Des colis alimentaires peuvent ainsi être obtenus afin de subvenir aux besoins quotidiens d'une famille en cas de difficultés.

En cas de besoin, vous pouvez donc solliciter cette aide en mairie.



RECENSEMENT CITOYEN



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité

VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS ? CECI VOUS CONCERNE

La loi du 28.10.1997 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits.



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Tous les jeunes français ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Seul le recensement permet la convocation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) environ 1 an après.

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**

Pour répondre à toutes vos questions sur la JDC, connectez vous à majd.fr



Pour tout renseignement contactez le Centre du service national et de la jeunesse de Caen :



09 70 84 51 51

Lundi au jeudi : 09h - 11h 45 / 13h30 - 16h00
Vendredi : 09h - 12h / 13h30 - 15h30



csnj-caen.contact.fct@intradef.gouv.fr



<https://www.defense.gouv.fr/junesse>

Le CSNJ de Caen ne reçoit pas de public

NAISSANCES

Edouard EUSTACHE TOUZEIL

Ethan MUTHER

Lahna AUTIER

Mila BACON

Iris COSNEFROY

Alvar SEBIRE

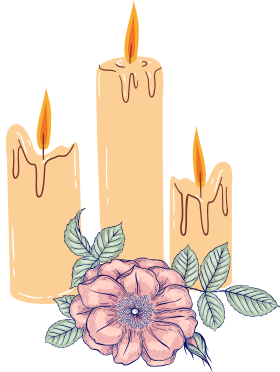
Léa BEROT

Soren NAVARRE

Alicia JALABERT

Maylina RANAIVO

Paul MESNIL



DÉCÈS

Marie FALC'HON épouse TALOC

Gisèle MAUROUARD épouse HAMEL

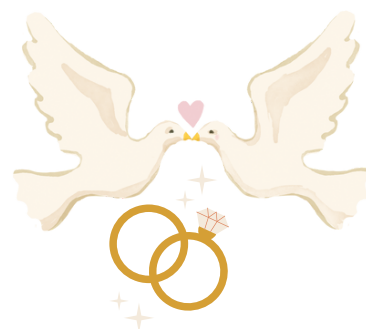
Raymond HAUBERT



MARIAGES

Julie MUTHER et Stéphane MAGAUD

Virginie HUGUES et Benoît GOUNOUF





ENTRETIEN DES HAIES

Lorsque les plantations ne sont **pas mitoyennes**, l'obligation de tailler les haies incombe au propriétaire des végétaux : propriétaire ou locataire du terrain sur lequel ils sont plantés.

En cas de haies **mitoyennes**, l'obligation de taille incombe aux deux voisins. Les propriétaires ou les locataires qui s'y soustrairaient peuvent être poursuivis.

A savoir : Il est interdit de tailler des haies et d'abattre des arbres situés dans et le long de parcelles agricoles entre le 15 mars (particuliers) ou le 1er avril (agriculteurs) et le 31 juillet. Cette interdiction a été instaurée par le Parlement européen afin de protéger la période de reproduction et de nidification des oiseaux.



MESURES RELATIVES AUX CHIENS



Où que ce soit, un chien doit toujours rester sous le contrôle direct de son maître et à proximité de lui.

L'arrêté préfectoral n°00-155 V du 27 mars 2000 interdit la divagation des chiens et prescrit au maire de conduire en fourrière les animaux errants.

Les déjections de votre animal de compagnie n'ont pas leur place sur les espaces verts.

Par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, trottoirs et espaces verts publics.

LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Monsieur le maire rappelle aux habitants de la commune que l'arrêté préfectoral du 27 mars 1997 régit l'utilisation des outils ou appareils électriques ou thermiques (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, taille-haies) pour les travaux de jardinage ou de bricolage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage.

Horaires autorisés :

Jours ouvrables 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30

Samedis 9h00 à 12h00 et 14h30 à 19h00

Dimanches et jours fériés 10h00 à 12h00



IL EST INTERDIT DE BRÛLER DES DÉCHETS MÉNAGERS À L'AIR LIBRE



Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie, vous pouvez également en faire un compost individuel.

DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages autour des containers de tri sélectif sont interdits et passibles d'une amende. La déchetterie de Martinvast est susceptible de prendre les encombrants. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de respecter les consignes de tri sélectif. De plus, en cas de doute, des dépliants sont disponibles en mairie.

Le tri n'est pas qu'un petit geste : son impact est bien plus vaste qu'il n'y paraît. C'est la somme de petits gestes quotidiens de chacun qui produit de grands effets pour protéger les ressources naturelles.



TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Dans un objectif d'accessibilité du cimetière et de l'Eglise pour les personnes à mobilité réduite, les allées principales du cimetière ont été aménagées en béton désactivé.

Ce projet, qui a bénéficié de subventions de la part de l'état et de la communauté d'agglomération Le Cotentin, va permettre à toute personne, quelles que soient ses difficultés à se déplacer, de circuler et pouvoir participer aux différentes cérémonies religieuses, aux commémorations et aux funérailles.



LES RADARS PÉDAGOGIQUES

Deux radars pédagogiques ont été installés aux entrées de bourg dans les 2 sens afin d'encadrer la zone du bourg limitée à 30Km/h.

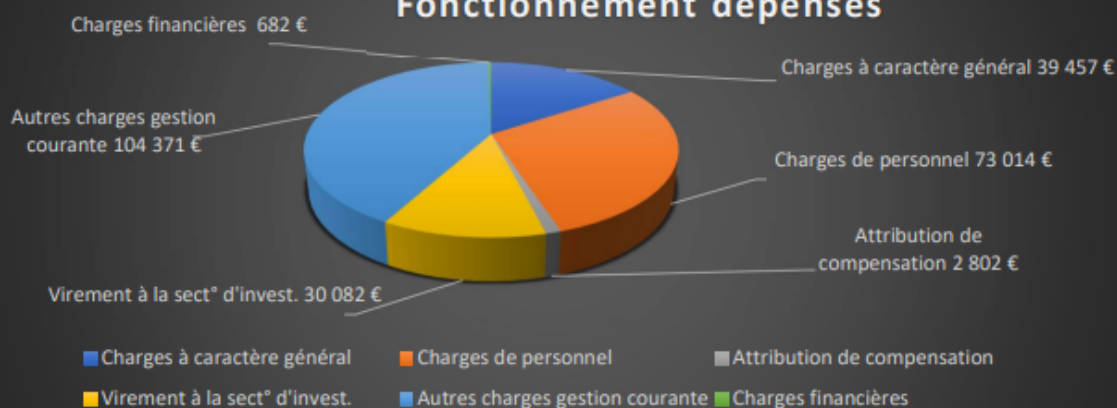
Ces radars sont alimentés par des panneaux solaires.

Ils enregistrent les statistiques du trafic : vitesses moyennes, vitesses maximales, nombre de véhicules et répartition par tranche de vitesses.

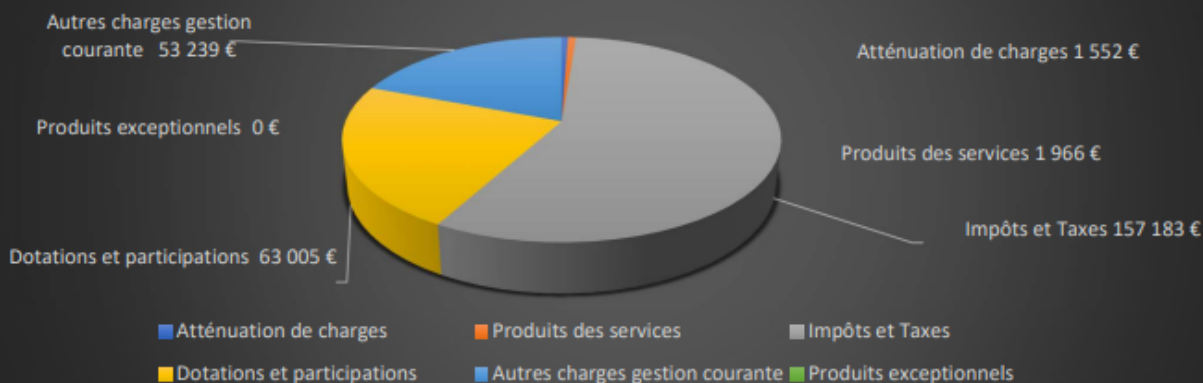
Nous avons pu nous réjouir d'une réelle baisse de la vitesse même si malheureusement quelques automobilistes ne jouent pas le jeu.



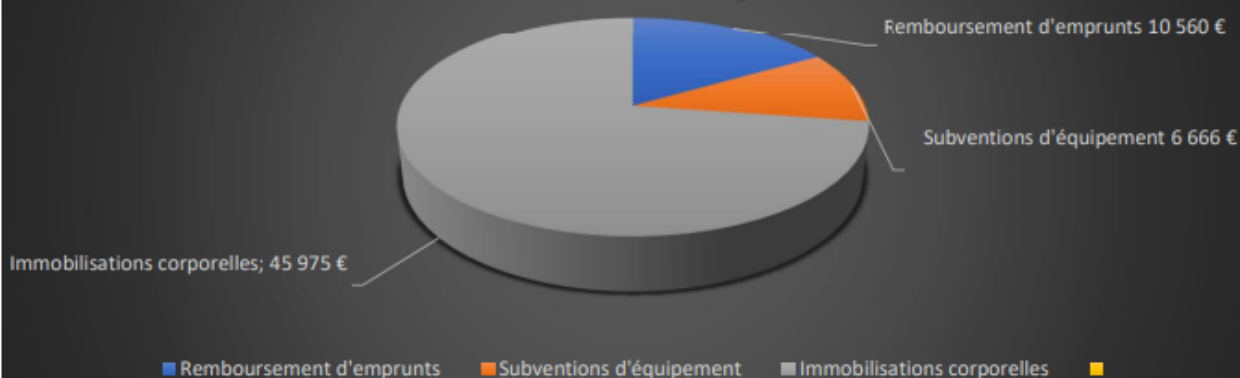
Fonctionnement dépenses



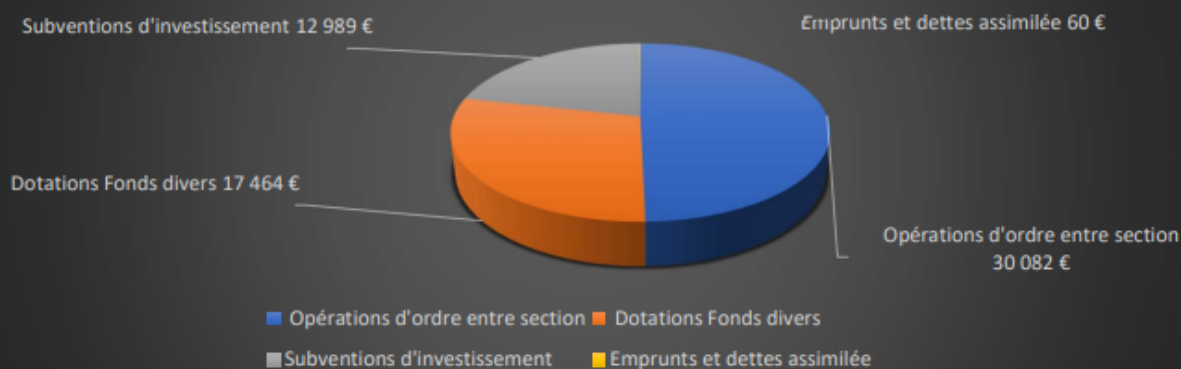
Fonctionnement recettes



Investissement dépenses



Investissement recettes





Des questions ?

Voici les services
proposés à la Maison du
Cotentin

Les services de
l'Agglomération du
Cotentin :
Cycle de l'eau, Déchets

Pôle de proximité
Douve et Divette
ZA Le Pont -
50690 Martinvast
Tél : 02.33.52.33.08.

CAP COTENTIN

Service de transport

Du lundi au samedi de 7h à 19h

Tarif : 1€ en avance via l'application ou les bornes
ou par sms 93050

1€50 directement au chauffeur.

- Cap à la Demande un service de transport de proximité accessible à tous sur réservation par téléphone au 0 806 079 530 ou sur l'appli MyMobi ou site internet capcotentin.fr

Pour plus d'infos demandez le flyer
ou rendez-vous sur le site



L'agence postale

Ouverture :

Du lundi au vendredi : de 10h à 12h

Et de 13h30 à 17h

Le samedi : de 10h à 12h

Pour toutes les opérations postales et financières
de dépannage.

Conciliateur de justice

Le 1^{er} mercredi de chaque mois de 14h à 17h
Sur rendez-vous au 06.43.12.92.40.

(M. PERES)

Le conciliateur est un auxiliaire de justice qui présente les garanties de discrétion et d'impartialité. La conciliation peut concerner divers litiges de la vie quotidienne :

- Conflits de voisinage
- Difficultés de recouvrement d'une créance
- Contestation d'une facture
- Litiges avec un opérateur (EDF, Orange, SFR...)

Accès numérique public

Ouvert du lundi au vendredi
De 10h à 12h et de 13h30 à 17h
Sur rendez-vous au 02.33.52.52.33.
Ou directement à l'accueil
de la Maison du Cotentin

Conseiller Numérique

Un accompagnement gratuit aux usages numériques du quotidien pour tout public (naviguer sur internet, envoyer, recevoir et gérer ses courriels...)

Tous les jeudis de 9h30 à 12h00

(Ateliers thématiques et permanences)

MEF : PLIE

Le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois sur rendez-vous.

Le PLIE (Plan Local pour l'insertion et l'emploi) propose un accompagnement renforcé pour les personnes en recherche d'emplois et rencontrant des difficultés spécifiques.

Pour en bénéficier :

Adressez-vous à votre conseiller habituel (pôle emploi, CCAS, CMS...) ou contactez directement le PLIE au 02.33.01.64.69. Ou contact.plie@mef-cotentin.com

Sont prioritairement ciblés :

- les demandeurs d'emploi depuis plus d'un an
- les bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH
- les personnes de plus de 45 ans

M.E.F. : Mission locale

Le mardi après-midi des semaines impaires
Sur rendez-vous au 02.33.01.64.65.

La mission locale du cotentin accueille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, dans la réalisation de leurs projets.

C.M.S. (CLIC)

Le 1^{er} mercredi de chaque mois de 10h00 à 12h00

Sur rendez-vous au 02.33.10.01.50.

Le Centre Médicosocial est un lieu d'accueil de proximité destiné à fournir aux personnes âgées (plus de 60 ans), MDPH et à leurs familles des informations et conseils.

ERAD (CLIC) :

Service d'aide aux aidants.
Le 4^{ème} lundi de chaque mois.

Point Conseil Budget

(L'UDAF)
(Union Départementale des Associations Familiales)

Le lundi après-midi de 14h00 à 17h00
Sur rendez-vous au 02.33.57.92.25.

Par mail à contact@udaf50.fr

Le rôle de la permanence de l'UDAF est d'accompagner les familles qu'elles soient dans des situations professionnelles ou leurs ressources financières.

Les conseillers sont à votre écoute pour donner de manière confidentielle des conseils personnalisés.

Je Rénov'en Cotentin

Conseil et information sur toutes les questions liées à la rénovation énergétique : demande d'information, recherche d'aides financières, accompagnement pour le choix et la réalisation des travaux

Le 4^{ème} jeudi du mois
De 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Sur Rendez-Vous au 02.50.79.17.05.

SAMPS :

Prestataire du Département pour l'orientation des nouveaux entrants dans le RSA

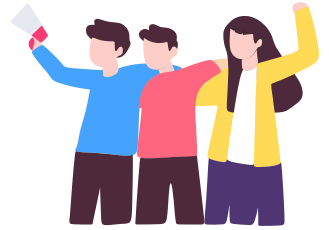
Les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis du mois.
Uniquement sur convocation.

Assistante sociale :

Les 2^{èmes} et 4^{èmes} mardis matin.
Secrétariat du centre médico-social :
02.33.10.08.69



POINT SUR LES ACTIONS JEUNES SUR LE TERRITOIRE DOUVE ET DIVETTE



Depuis un peu plus d'un an, le pôle de proximité de Douve et Divette a initié une démarche de développement des services aux familles avec les communes et différents acteurs du territoire.

Ils ont décidé de retenir, comme axe prioritaire, les actions en faveur des jeunes du territoire, âgés de 11 à 15 ans. Plusieurs soirées événements ont ainsi été proposées aux jeunes de Douve et Divette depuis le début de l'année 2023.

Pour la 1ère soirée, les jeunes ont pu, dans le cadre d'une rencontre participative, réfléchir ensemble aux projets d'activités qu'ils souhaitaient réaliser au cours de l'année. Chaque rencontre est l'occasion pour les jeunes de faire connaissance, d'échanger et de créer une cohésion de groupe qui leur permet, dans un cadre bienveillant, de s'exprimer et de développer leur autonomie et leur capacité d'initiative.

Pour aller encore un peu plus loin, au mois d'octobre, ce sont les jeunes eux-mêmes qui ont choisi et organisé leur prochaine sortie, un voyage d'une journée « hors les murs ». Lors d'un atelier participatif, accompagnés d'animateurs et bénévoles, ils ont monté leur projet de sortie, réfléchi à des idées d'activités, recherché des moyens de transport adaptés, tout en gérant le budget qui leur avait été alloué ! A la fin, les jeunes ont présenté - avec beaucoup de fierté - leurs propositions de sortie à l'ensemble du groupe. Le résultat - la sortie grandeur nature - se déroulera cet hiver.

Après une « balade nocturne » au château de Martinvast et une chasse au trésor à Sideville, de nouvelles activités seront proposées en 2024 sur différentes communes de Douve et Divette. Chaque sortie est ainsi l'occasion pour les jeunes de découvrir et de s'approprier leur territoire. Douve et Divette est un territoire magnifique dont il faut profiter !

Des temps d'échanges et d'information pourront aussi être envisagés pour les parents, comme lors de la 1ère rencontre avec les jeunes où les parents ont pu découvrir la Maison des Adolescents - La MADO.

Ces actions sont ouvertes à l'ensemble des jeunes de Douve et Divette de 11 à 15 ans. La participation est gratuite et libre d'accès (pas besoin d'avoir participé aux 1ères activités pour venir ni d'obligation de venir à toutes les sorties).

Nous vous attendons nombreux !





Accueil des enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans
du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

CONTACT :

Crèche Les Bout'en train

85, route de l'Oraille - 50690 MARTINVAST

☎ 02.33.03.80.38.

creche.lesboutentrain@lecotentin.fr

La crèche les Bout'en train c'est :

- Un accueil de 27 enfants chaque jour + des accueils d'urgence si besoin
- Une équipe de 10 professionnelles diplômées de la Petite Enfance
- Un tarif calculé selon les revenus (revenus N-2 des parents), le nombre d'enfants à charge et le barème national de la CAF avec blancher et plafond. Le tarif comprend la fourniture des repas et des couches.

Le thème de l'année 2023 : La mer

On a peint la mer, la baleine, on a fabriqué des aquariums, des crabes, des tortues, des poissons et on a acheté un aquarium avec des vrais poissons ! C'était trop bien !



Et on a terminé l'année par une visite et un pique-nique à la cité de la mer accompagnés de nos parents et des copains de crèche :





Un lieu d'information, de rencontres et d'échanges, destiné...

Aux parents ou futurs parents :

- Remise de la liste des assistants maternels du territoire,
- Information sur les différents modes d'accueil (collectifs et individuels),
- Accompagnement dans les démarches employeur, (information générale en matière de droit du travail et orientation vers les instances spécialisées).

Aux jeunes enfants :

- Participation aux ateliers d'éveil accompagnés par leur assistant maternel (ou garde d'enfant à domicile),
- Accompagnement vers la socialisation, en leur permettant de se rencontrer, de profiter d'un nouvel espace de jeu, d'ateliers d'éveils diversifiés (éveil musical, corporel,...),
- Possibilité d'un accueil privilégié au sein de lieux partenaires (bibliothèque, ludothèque,...).

Aux assistants maternels et candidats à l'agrément :

- Information sur les conditions d'accès et d'exercice du métier,
- Proposition de temps de rencontres et d'échanges avec d'autres professionnels,
- Possibilité de participer à des temps collectifs avec les jeunes enfants accueillis,
- Renseignements sur le statut, le droit à la formation...,
- Perfectionnement et développement des connaissances et des compétences.

RPE Les Bout'en train
85, route de l'Oraille
50690 MARTINVAST
02.33.03.07.47
rpe.douvedivette@lecotentin.fr



Depuis la création du **SIVOS** (Syndicat à vocation scolaire) Hardinvast/Saint Martin le Gréard au 1er mai 2019, les enfants de Saint Martin le Gréard sont scolarisés à l'école de Saint Martin le Gréard/Hardinvast située à Hardinvast.

La 6e classe de l'école a été inaugurée !

Samedi 15 avril 2023, la 6e classe de l'école Hardinvast/Saint Martin le Gréard a été inaugurée officiellement, tout comme le nom de l'établissement, l'école Les Charmilles.



Inscriptions auprès de la mairie d'Hardinvast :

formulaire et liste des documents sur <http://www.mairiehardinvast.fr/spip.php?article535>

Ecoles :

Adresse : 16 bis RUE DE L'EGLISE
50690 HARDINVEST

Téléphone direction : 02.33.52.73.51

Téléphone école : 02.33.52.04.45

L'école accueille (au 3 janvier 2024) 142 enfants, scolarisés de la petite section (3 ans) au CM2 et répartis dans 6 classes.

L'équipe enseignante :

La directrice : Mme Jeannine GUERARD

Ecole Maternelle :

PS/MS : Mme Maryline LESERT-GAUDUIN

MS/GS : Mme Nadine SEMAINE

Ecole Élémentaire :

GS/CP : Mme Sophie JEANMOUGIN

CE1/CE2 : Mme Sophie TEILLANT

CE2/CM1 : M. Baptiste GIRARD et Mme Frédérique BONNEL

CM2 : Mme Jeannine GUERARD et Mme Nathalie DUPONT

La journée de décharge de Mme GUERARD est le mardi.

Inscriptions :

Les inscriptions se font à la mairie de HARDINVEST (sur présentation d'un justificatif de domicile, du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant). Il vous sera délivré un certificat d'inscription qu'il faudra ensuite présenter à l'école avec le livret de famille et un certificat de radiation pour les enfants venant d'une autre école.

La directrice de l'école recevra les parents pour les inscriptions sur rendez-vous.





GARDERIE PERISCOLAIRE :

Pour la garderie du matin, les enfants sont accueillis de 7h15 à 8h35 dans la salle de motricité de l'école maternelle.

La garderie du soir commence à 16h30. Un goûter équilibré est servi de 16h30 à 17h00, puis la garderie continue jusqu'à 18h30.

Des ateliers de lecture à la bibliothèque municipale sont proposés aux enfants les mardis et jeudis sur le temps de garderie du midi ainsi que les lundis, sur le temps de garderie du soir.

TARIFS POUR L'ANNEE 2023/2024 :

- 0.50 € le goûter (compté avec la première demi-heure du soir)
- 0.90 € la demi-heure

RESTAURATION SCOLAIRE :

Le restaurant scolaire, sous forme de self, est géré par le SIVOS Hardinvast/Saint Martin le Gréard. Environ 16000 repas sont fabriqués chaque année par les agents, en privilégiant les produits locaux et de saison. Depuis 2011, le bio s'invite dans la composition des repas à hauteur de 20%.

Depuis septembre 2023, les inscriptions (ou annulations) se font via le portail famille "gestion-cantine.com" du prestataire servi-plus.



TARIFS :

- 4,00€ pour les enfants déjeunant régulièrement (à partir de 8 repas/mois)
- 4,50€ pour les enfants déjeunant occasionnellement (moins de 8 repas/mois)
- 6,10€ pour les enfants inscrits après 13h45 la veille du repas
- 6,10€ pour les repas "enseignants"
- 2,00€ pour un panier repas dans le cadre d'un PAI

Ces prix comprennent les temps de garderie avant et/ou après le repas.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



La **bibliothèque municipale de Hardinvast** met à votre disposition environ 4400 livres pour les adultes, les ados et les enfants, avec un renouvellement de 600 ouvrages tous les six mois grâce à la bibliothèque de prêt de la Manche.

La consultation sur place des catalogues et documents est libre, gratuite, ouverte à tous. L'inscription et le prêt sont gratuits. Il y a également un service de réservation en ligne accessible depuis le site internet de la bibliothèque.

Transat (Service en Ligne)

La commune de Hardinvast, en coopération avec la Bibliothèque de la Manche, met à disposition des adhérents de la bibliothèque un bouquet de services en ligne gratuits. Accessible depuis le site internet de la BDM, ce bouquet est constitué d'offres consultables à distance : presse hebdomadaire, vidéo à la demande, livres numériques et audio, musique à la demande et formations.



NOUVEAUX HORAIRES :

Lundi : 16h30 - 18h30
 Mercredi : 10h - 12h
 Vendredi : 15h - 17h
 Samedi : 10h - 12h

CONTACT :



Mail : bib.hardinvast@orange.fr
 Téléphone : 02.33.21.18.52
 (aux heures d'ouverture)

<https://bibliotheque-hardinvast.fr/>





Le bureau de l'Association des Parents d'élèves de l'école publique Les Charmilles - SIVOS entre les communes d'Hardinvast et Saint Martin le Gréard - s'est renouvelé à la rentrée 2023 avec une nouvelle équipe bénévole de jeunes parents et quelques anciens qui assurent la transmission du savoir-faire.

L'association assure, tout au long de l'année, différents événements et manifestations permettant de financer les activités scolaires ou tout simplement de faire plaisir aux enfants en organisant des goûters et spectacles.

Toute au long de l'année, l'association a besoin de bénévoles pour continuer à assurer tous ces bons moments pour nos enfants.

Alors, n'hésitez pas à donner un peu de votre temps, votre énergie ou mettre à profit vos différents talents.

Les évènements 2023 :



Voici les évènements à venir en 2024 :

Mars 2024 :

- 23 mars : Repas de l'APE

Avril 2024 :

- 7 avril : Chasse aux œufs de Pâques à l'Etang des conteurs

Juin 2024 :

- 28 juin : Fête de l'école

Octobre 2024 :

- 5 octobre : Boom de l'APE
- 6 octobre : Loto de l'APE

Novembre 2024 :

- 29 novembre : Marché de Noël

Décembre 2024 :

- 19 décembre : Spectacle de fin d'année

Pour suivre l'APE :
abonnez-vous à la page
Facebook :
@APE Les Charmilles

Pour contacter l'APE:
apecharmilles50690@gmail.com



GALETTE DES ROIS - 22 JANVIER 2023

Un après-midi d'hiver, un temps à rester au coin du feu ! Et pourtant, nos chers aînés n'ont pas rechigné à quitter leur petit nid douillet pour venir nous retrouver dans notre salle de convivialité.

Ils ont comme d'habitude répondu présents à notre invitation à partager la traditionnelle galette des rois. Frangipane ou pomme... à chacun son choix, même s'il est possible de goûter les deux pour les plus gourmands ! Le tout arrosé d'un bon verre de vin ou d'une coupe de champagne.

Nous avons passé un très agréable après-midi dans une ambiance chaleureuse.



POT CITOYEN - 16 JUIN 2023

L'expérience de juin 2022 avait été concluante quant à la nouvelle mouture ! Exit la fête des mères désormais transformée en pot citoyen pour la 2ème année consécutive !

Cette réunion a pour objectif de rassembler une fois par an toutes les saint martinaises et les saint martinais désireux de partager un moment d'amitié en toute simplicité. Nous nous sommes donc retrouvés sous la tente gentiment mise à disposition par le comité des fêtes. Nous avons partagé un apéritif festif : rosé, jus de fruits, petites friandises salées...

Il est important de souligner que de tels moments de partage sont primordiaux dans notre société actuelle. Se réunir avec bienveillance et montrer notre attachement à notre territoire et à notre village... Quel beau programme !

Merci à toutes et tous d'avoir été présents et à l'année prochaine plus nombreux...





MANIFESTATIONS



REPAS DES AÎNÉS - 14 NOVEMBRE 2023

Le 14 novembre a été la date retenue pour 2023 pour nous réunir avec nos aînés. Nous nous étions retrouvés en 2021 et 2022 au restaurant le Bourg-Neuf à Couville. Expérience positive à tout point de vue ! Encore merci à eux pour la qualité de leur prestation et leur gentillesse.

Cependant, nous avons remarqué qu'une envie de retour aux sources se dessinait : refaire un repas « chez nous », à Saint Martin le Gréard, dans notre salle de convivialité. C'est pourquoi, nous avons organisé nos retrouvailles en partenariat avec Angelina et Richard, nos traiteurs de proximité !

Au menu : assiette de charcuterie, jambon à l'os grillé, frites, salade-fromage et pâtisserie. Comme à l'accoutumée, ce repas fût un succès. Nous n'avons pas manqué d'avoir une pensée émue pour les absents souffrants ou disparus.



COMITE DES FETES



Le comité des fêtes organise tout au long de l'année diverses manifestations. Cette année 2023, les membres du bureau ont été élus lors de l'assemblée générale.

Le bureau se compose de :

- Flore STRUB, Présidente
- Alexis TURCAN, Vice-président
- Emmanuel CASTEL, Trésorier
- Maryline GAUDUIN, Secrétaire
- Gilbert LEPOITTEVIN, Vice-Secrétaire



L'équipe du comité compte aussi plusieurs membres actifs qui participent énormément tout au long de l'année (Raphaël, Fabien, Frédéric, Stéphane, Chantal, Denis, ... et d'autres !).

Pour l'année 2023, le comité a organisé :

25 juin - Repas champêtre



16 juillet - Vide-greniers

2 septembre - Moules frites



9 décembre - Père-Noël



Pour l'année 2024, le comité vous proposera à nouveau :

- Le Méchoui en juin 2024
- Un Vide Grenier en juillet 2024
- Le repas Moules Frites en septembre 2024
- Le goûter de Noël en Décembre 2024

L'équipe du Comité des Fêtes remercie tous les bénévoles qui se sont investis activement lors de ces différentes manifestations.

Pour nous contacter : CDF-smlg@outlook.fr

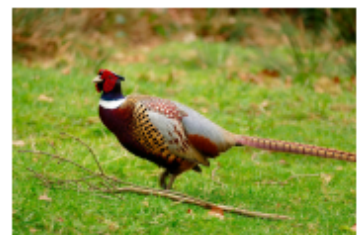
Quelle est l'utilité de la chasse ?

L'amicale de chasse de St Martin le Gréard permet, tout d'abord, d'unir différents territoires de chasse au sein d'une association afin d'élaborer un programme de sauvegarde de la biodiversité, ensuite et entre autre :

- Effectuer des comptages des espèces présentes sur le territoire
- Effectuer une surveillance sanitaire
- Réguler les espèces invasives et porteuses de maladies (sanglier, renard, ragondin, corbeaux...)
- Repeuplement en petit gibier (faisans, perdrix) effectué en été
- Mise en place d'agrainoirs pour pallier au manque de nourriture en hiver et début de printemps
- Suivi des couvées

Gestion collective des espaces naturels

- Eviter les conflits, désamorcer les peurs en renforçant la sécurité, être visible des uns et des autres, se signaler par un salut de loin.
 - Avoir une vision commune de la biodiversité en milieu rural, les acteurs (propriétaires, agriculteurs, collectivité et chasseurs) devront s'entendre et harmoniser les actions sur le terrain.
- Améliorer la visibilité des actions bénévoles des chasseurs en faveur des milieux, rendre les territoires plus accueillants pour la petite faune.
 - Chasse adaptative en ajustant les prélèvements en fonction de l'état de conservation des espèces.
- Battues et jours de chasse planifiés
 - Jours de chasse dimanche, jeudi et jours fériés (du 22/09/24 au 20/02/25)
Excepté sur domaine n'appartenant pas à l'amicale : Les Roumy
 - Battues grand gibier, dates prévues : Samedi 5 octobre et 12 octobre 2024 matinée (pancartes sur bord des routes concernées)



Vivre ensemble est affaire d'acceptation d'autrui.

Meilleurs vœux 2024 à tous, bonheur, santé, prospérité.

L'Amicale de chasse remercie tous les propriétaires, le conseil municipal, la collectivité pour leur aide à concrétiser ces projets.

Le président, Pascal PALMER

Le trésorier, Patrick LEGAIGNEUR

Le secrétaire, Claude LECOFFRE

Le garde-chasse, Fabrice GOUBARD

Siège : 5, Les Calais 50690 St MARTIN LE GREARD Tél: 06 69 30 61 25



LES TROIS DEESSES



LE BUREAU

David HOUIVET Président,
Conseiller municipal de St Martin le Gréard
Jean-Baptiste LETERRIER Vice-président,
Conseiller municipal de Sideville
Christine LEGRAND Trésorière,
Conseiller municipal de Nouainville
Hélène HEBERT Secrétaire,
3ème adjointe de Digosville

Le but de cette association est de répertorier et d'entretenir un réseau de chemins de randonnées et promouvoir le tourisme vert dans le Cotentin par la réalisation de topoguides.

« Les trois déesses » sont les rivières qui traversent le territoire que couvre l'association : la Douve, la Divette et la Saire, soit douze communes : Digosville, Bretteville-en-Saire, Le Mesnil-Au-Val, Couville, Hardinvast, Martinvast, Nouainville, St Martin-Le-Gréard, Sideville, Teurthéville-Hague, Tollevast et Virandeville.



SCUDD Sporting Club Union Douve et Divette



Cette saison 2022-2023 nous représentons fièrement le territoire de Douve et Divette et nous nous installons encore un peu plus comme l'une des places fortes dans la Manche.

En effet, avec 316 licenciés nous nous situons à la 15e place en termes d'effectif sur notre département, sachant que le club d'Avranches qui joue en professionnel compte 450 licenciés.

A noter que nous sommes le seul club du cotentin, dont le territoire n'a ni collège, ni gymnase, ni terrain synthétique, ni salarié quant nos voisins ont parfois le tout.

Avec autant de licenciés il est indispensable d'avoir un grand nombre de dirigeants mais parfois le bénévolat ne suffit plus et il nous faut envisager la création d'un poste salarié, nous devrions travailler le sujet avec les collectivités prochainement.

C'était aussi pour nous la première année en championnat de notre équipe senior féminine avec un groupe d'une petite vingtaine de jeunes femmes qui sont encore là pour la plupart sur la nouvelle saison 2023-2024.

Chez les jeunes après les brassages d'automne les championnats de printemps voient toutes nos équipes jouer au plus haut niveau départemental, avec des déplacements à plus de 100 km d'où la nécessité de louer des minibus afin d'emmener un maximum de personnes. Ces multiples déplacements nous font envisager l'achat d'un minibus via les aides du département et de la région ou un financement par le club.



Le pôle jeune se développe toujours plus à Martinvast mais parfois la place nous manque pour accueillir l'ensemble des véhicules et des parents qui viennent déposer leurs enfants. Un réaménagement plus sécuritaire est sûrement à prévoir de ce côté-là, tout comme le bâtiment qui mérite une réhabilitation globale (douches, isolation, assainissement) à moyen terme.





SCUDD Sporting Club Union Douve et Divette



Aussi afin d'occuper tout le territoire nous souhaitons remettre quelques équipes de jeunes sur Virandeville mais l'état actuel des structures ne le permet pas, la mairie étant toujours en attente d'un artisan pour réparer les vestiaires et les douches en particulier.

A Teurthéville-Hague, dans la halle, la mairie nous permet de pratiquer une activité sportive au sec et à l'abri durant la période hivernale. Un outil qui devrait bien servir à nos plus jeunes cet hiver.

Les traditionnelles manifestations telles que tournoi de pétanque, lotto, repas du club et tournoi de sixte nous permettent de financer divers projets et achats de matériel et ballons.



Ainsi lors de l'intersaison nous avons donc acheté un ballon par licencié et mis en place la fourniture d'un sweat en complément de la licence afin que tout le monde soit équipé aux couleurs du club et puisse s'entraîner dans de bonnes conditions.

Grâce au travail de nos bénévoles et à la préparation de notre service civique nous avons réalisé pour la première fois une semaine de foot loisirs avec les enfants du club, avec diverses activités en terminant la semaine à la lande Saint Gabriel. Une belle réussite que nous souhaitons pérenniser.

Les résultats sportifs de nos différentes équipes sont plus que satisfaisants et l'apprentissage du foot au sein du club se porte bien mais sachez que tout le monde peut nous rejoindre du débutant au vétéran, mais aussi pour venir essayer le foot en marchant.

En fin de saison dernière, le club ajoute à son palmarès en gagnant la finale de la Coupe du Conseil Départemental à Villedieu dans un match à sens unique sur une victoire de 5 à 0 contre le club de Lessay. Forcément la fête fut belle avec plus d'une centaine de supporters lors de cette finale et un retour en bus festif.

Depuis la reprise en septembre nous comptons toujours autant de licenciés puisque nous sommes déjà 300 et sportivement la saison a bien commencé avec la réception de AG CAEN, un club de National 3 à Tollevast pour le compte du 4e tour de la Coupe de France devant plus de 400 spectateurs. Une élimination mais une magnifique fête du football lors de cette journée.



Début septembre, le club a également participé à la haute folie en mettant à disposition plusieurs bénévoles qui permettent le bon déroulement de l'événement et aussi au 1er forum des associations organisé en commun par l'ensemble des communes de Douve et Divette et le pôle de proximité.

Le club continue son développement grâce à nos licenciés nos bénévoles mais aussi et surtout nos mairies et associations voisines qui nous aident tout au long de l'année.

Nous pensons également aux riverains qui sont voisins des terrains et qui parfois doivent supporter nos excès de joie.

David VENISSE- Président du SCUDD



50 DIOCÈSE DE
COUTANCES
ET AVRANCHES

PAROISSE SAINTE BERNADETTE DE MARTINVAST



La **Paroisse Sainte Bernadette de Martinvast** recouvre les communes de :
Couville, Hardinvast, Martinvast, St Martin-le-Gréard, Sideville, Teurthéville-Hague, Tollevast, Virandeville.

- Au 1^{er} septembre 2023 le **Père Marc VACHER** est nommé **curé de notre paroisse**. Il est secondé par trois vicaires : les pères Emmanuel KOLANI, Michel LEVALLOIS, Edgard DAHOUI et un diacre Didier HERTZ. Ils ne sont pas seuls à vivre la mission. Des laïcs bénévoles sont au service pour que l'Evangile soit annoncé à tous.
- Notre paroisse partage les joies et les tristesses des habitants des 8 communes. Tout au long de l'année elle se rend présente pour accompagner des familles en deuil, célébrer un baptême, un mariage, des étapes de la vie chrétienne.
- Nos communes possèdent un riche patrimoine religieux. Nous pouvons saluer ici les efforts importants des municipalités pour entretenir et mettre en valeur les églises et chapelles présentes sur leur commune. L'association SPR « Sauvegarde du patrimoine religieux de nos communes » organise des manifestations : concerts, rallye et toutes ses activités permettent de soutenir les communes dans leurs efforts pour l'entretien du patrimoine religieux.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Permanence au presbytère

Du lundi au samedi de 9h30 à 11h30 le presbytère est ouvert pour vous accueillir.

Presbytère sainte Bernadette, 26 rue Croix Pinel, 50690 Martinvast

Tél : 02 33 52 01 08 Mail : paroisse.martinvast@diocese50.fr

:<http://www.coutances.catholique.fr/pres-de-chez-vous/paroisse-sainte-bernadette-de-martinvast>

Messe dominicale : le samedi soir à 18 h 30 à tour de rôle, dans nos huit communes.

Messes de semaine : la messe du vendredi est célébrée à 9h en l'église d'Hardinvast

Catéchèse : Elle s'adresse à tous les enfants à partir de 8 ans.

Chaque semaine : le mardi soir - de 17h à 18h au presbytère de Martinvast.

Demande de baptême et mariage : s'adresser au presbytère



Merci à tous ceux qui s'impliquent dans notre paroisse. Nous accueillons toutes les bonnes volontés.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2024 A TOUS !

Bar - épicerie - pâtisserie
Poulet - canette - agneaux - jambon à l'os

02 33 40 67 52
07 78 78 23 99

19 Le Bourg
Saint-Martin-le-Gréard 50690

Bar Angelina

**Carrelage
Faïence**
Petits travaux divers

Stéphane GAMBLIN
74, le Bourg
50690 SAINT MARTIN LE GREARD
Tél. : 02.33.93.19.43 / 06.01.15.42.22

La Pizza Garnie

Passez vos commandes
au 06 26 37 09 80
www.la-pizza-garnie.over-blog.com

**PIZZAS CUITES
SUR LA PIERRE**

Le midi de 11h à 14 h et le soir de 17h30 à 21h

**Nouveau propriétaire
& changement de nom**

MP Automobiles
Mickaël LAHAYE

EURO REPAR
SAS SERVICE

**ENTRETIEN
REPARATION
toutes marques**

Freinage
Echappement
Distribution
Diagnostic
Suspension
Embrayage
Pneumatiques
Pare-brise

Tél. 02.33.03.33.03

1 la Haute Lande, 50690 St MARTIN le GRÉARD

JÉRÉMY GOSSELIN

Peinture et Revêtement
Sols et Murs

06.73.12.68.45
jg.peinture50690@gmail.com

PICOT Daniel

Maçonnerie Charpente Couverture

4 La mare Vernier

Tél : 02.33.93.97.87

Stéphane BIRETTE

VIDEO

Reportage

Tél. 09 61 41 88 00

[f @videoreportagenormandie](https://www.facebook.com/videoreportagenormandie)

Sylvain Simon Terrassement

Travaux particulier, pose enrobés,
prestations sans TVA

06.07.09.90.19

50690 St Martin le Greard
rc880292802 rv59

STUDIO
EMMANUELLE LIOT PHOTOGRAPHE

SPÉCIALISÉE
FAMILLE/ENFANTS/MATERNITÉ/BÉBÉ/MARIAGE

+ VOS PHOTOS D'IDENTITÉ CONFORMES
POUR TOUTS VOS DOCUMENTS OFFICIELS

Photos d'identité

- CARTE D'IDENTITÉ
- PASSEPORT
- CARTE VITALE
- VISA
- PERMIS DE CONDUIRE
- CV

IMPRESSION IMMÉDIATE !

**AGRÉÉ PRÉ-DEMANDE
DU PERMIS DE CONDUIRE**
AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

**Agréé
SERVICES
EN LIGNE
ANTS**

7 LE CLOS MANOIR 50690 SAINT-MARTIN-LE-GRÉARD
06 61 47 59 83



SAINT-MARTIN-LE-GRÉARD. - L'Eglise

Edit. Jouan et Pessel - Cliché D. Etasse



SAINT-MARTIN-LE-GRÉARD

Edit. Jouan et Pessel - Cliché D. Etasse



SAINT-MARTIN-LE-GRÉARD. - L'Eglise

Edit. Jouan et Pessel - Cliché D. Etasse



Environs de Cherbourg. - SAINT-MARTIN le-GRÉARD



SAINT-MARTIN le GRÉARD. - La Maison Pessel et le Village



Environs de Cherbourg. - SAINT-MARTIN le GRÉARD. - La Maison Poisson



SAINT-MARTIN-LE-GRÉARD. - Le Bourg et l'Eglise

Edit. Jouan et Pessel - Cliché D. Etasse



Environs de Cherbourg - SAINT-MARTIN-le-GRÉARD - L'Ecole